Est-il de plus en plus difficile de déposer plainte ?

13/12/2012 à 11h56

Un jeune homme de 18 ans, tabassé dimanche à la sortie d'une boîte de nuit de Toulouse, n'avait toujours pas réussi à porter plainte 4 jours plus tard.

V. a 18 ans et sort avec trois copains. Leur soirée se termine dans une boîte de nuit toulousaine. [Quand] V. se présente au vestiaire pour récupérer ses affaires, on lui indique que c'est un copain qui a pris son blouson. Etonné, il proteste. Les vigiles mettent tout le monde dehors.

Sur le trottoir, V. reconnait son blouson sur les épaules d'un inconnu. Il le réclame et là c'est le déferlement de violence. D'après les témoins, 7 à 8 jeunes le tabassent. Coups de pieds, coups de poings et même de batte de baseball. Le personnel de la boîte de nuit ne s'en mêle pas. V. est laissé sur le trottoir, inconscient.

Les pompiers le transportent au CHU Toulouse-Purpan. Il patiente aux urgences.

> *Dans le couloir, il est abordé par trois hommes qui l'ont croisé en discothèque et qui lui volent son portable, dans l'enceinte de l'hôpital.*

V. est opéré par un chirurgien qui confirme que sa fracture de la mâchoire n'a pas pu être causée par des pieds ou des poings mais par un objet "type batte de baseball".

C'est sa mère qui se présente à la gendarmerie de Castelginest (Haute-Garonne), le domicile de la famille. Un gendarme lui répond à l'interphone mais refuse de la laisser entrer. Les gendarmes sont "débordés. Revenez plus tard".

Le lendemain, la maman de V. se présente au même endroit, on

la fait entrer, on l'écoute mais le gendarme lui indique que les faits s'étant déroulés à Toulouse, la plainte doit être déposée à Toulouse.
Mercredi, le papa de V. appelle le commissariat de police de Toulouse où un fonctionnaire lui répond que la famille étant domiciliée à Castelginest la plainte "doit être déposée à Castelginest".
Exaspéré, le papa appelle une connaissance fonctionnaire de police à Paris qui le met en relation avec un collègue toulousain qui accepte de prendre la plainte quand V. se présentera à l'Hôtel de Police.
Le jeune homme est majeur depuis le mois de janvier dernier et c'est donc lui, et non un parent, qui doit déposer plainte contre ses agresseurs. Opéré et traumatisé, V. n'est pas physiquement en état de se rendre devant les policiers. Il faudra donc attendre encore un peu.
La galère que connait V. pour faire reconnaître son statut de victime simplement en déposant plainte est "assez fréquent" selon un responsable syndical policier à Toulouse. (…) Ce policier nous garantit qu'il n'y a "aucune consigne de la hiérarchie" à tenter de décourager les victimes de porter plainte pour faire baisser les statistiques. Mais le responsable syndical admet qu'il suffit "de s'être présenté une fois à l'accueil de l'hôtel de Police de Toulouse vers 17h avec 30 personnes qui attendent avant vous" pour être vite découragé et renoncer à porter plainte.
Source
Merci Chris